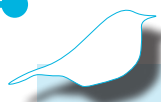


La lettre d'information du projet éolien de Cérilly et de Sainte-Colombe-sur-Seine

N° 2 - septembre 2018



Études environnementales

Des écologues se sont rendus sur place afin d'étudier le comportement des oiseaux lors de la migration post-nuptiale (à l'automne), lors de l'hivernage (en hiver), lors de la migration pré-nuptiale (au printemps) et terminent actuellement la période nuptiale (été).

Tout au long de l'année écoulée, des écoutes ont permis d'enregistrer la population de chauve-souris vivant au « sol » tandis que des écoutes sur mât (voir ci-dessous) pour caractériser les espèces « d'altitude » sont en cours. Un micro sera également positionné au sommet d'un arbre.

Concernant la flore et la faune terrestre (amphibiens, reptiles, mammifères) peuplant le secteur, les prospections ont été effectuées tout au long de l'année qui vient de se dérouler et plus particulièrement ce printemps.



Instants de vie capturés lors des études

©Envol Environnement , C.Louden

Études paysagères et patrimoniales

L'analyse du territoire est en cours. Les monuments historiques ou encore les points d'intérêt particulier sont passés à la loupe. Des prises de vues depuis les villages et les points remarquables avoisinants sont réalisées aux beaux jours. Elles serviront à simuler la présence des éoliennes dans le paysage.

Études acoustiques

Le bruit ambiant actuel sera prochainement enregistré sur différents points entourant la zone d'implantation potentielle. Le bruit généré par les éoliennes sera ensuite simulé informatiquement.



En parallèle à toutes ces études, un mât de mesures a été installé au sein de la zone potentielle d'implantation (bois communaux de Cerilly). Ce mât, d'une hauteur de 100 mètres, a pour mission de mesurer le vent à différentes hauteurs et sur une année complète au minimum. Ces mesures permettent de caractériser le vent sur cette zone, et enfin de valider que le gisement est suffisant pour assurer la rentabilité du parc éolien.

Mesures du vent

Le comité de suivi s'est déroulé le 16 mai 2018. Les différents acteurs (collectivités, experts, associations) ont pu poser toutes les questions relatives au projet.

Quel calendrier ?

Jusqu'à l'automne : les bureaux d'études continuent à effectuer des passages sur site afin de compléter les études (environnementales, paysagères, acoustiques)

Hiver : montage du dossier « demande d'autorisation »

Hiver/printemps : dépôt du dossier en Préfecture pour instruction par les services de l'État

